




Mesures en vigueur au Québec - À compter du 21 décembre

		Limite de capacité	Passeport vaccinal	Mesures 20 décembre à 0h01	Nouvelles mesures 20 décembre à 17h00
Essentiel	Milieus de travail	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Télétravail fortement recommandé Mise en œuvre des mesures rehaussées : <ul style="list-style-type: none"> Distanciation de 2 m Port du masque en tout temps Rehaussement des visites de contrôle en priorisant les milieux à risque 	<ul style="list-style-type: none"> Télétravail obligatoire - Toute activité pouvant se dérouler à distance
Essentiel	Milieus d'enseignement Primaire et secondaire	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Réintroduire les masques (en classe, dans les espaces communs et dans le transport collectif) Reporter la rentrée scolaire en présentiel (<u>secondaire</u>) au 10 janvier (tout le Québec) Date de rentrée scolaire maintenue pour le primaire (tout le Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture des écoles primaires, sauf pour la vaccination, la remise des tests rapides et les services de garde qui demeurent ouverts. Fermeture des écoles secondaires. Les CPE et garderies demeurent ouverts. Activités sportives et parascolaires annulées. Reporter la rentrée scolaire en présentiel (<u>primaire</u> et <u>secondaire</u>) au 10 janvier.
Essentiel	Milieus d'enseignement Collégial, universitaire et formation professionnelle	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Reporter la rentrée scolaire au 10 janvier (tout le Québec) Réintroduire les masques (en classe et dans les espaces communs) 	<ul style="list-style-type: none"> Report de la rentrée scolaire en présentiel au 10 janvier (sauf activités essentielles).
Essentiel	Commerces et centres commerciaux	1 client / 20m ²	---	<ul style="list-style-type: none"> Limite de la capacité des lieux (1 client par 20 m² de superficie commerciale) applicable dans les commerces, les aires de circulation et les aires de restauration Soldes de l'Après-Noël : élargissement des heures d'ouverture Exception pour les soins personnels (coiffeurs, massothérapeutes, etc.), la gestion de l'achalandage s'effectue par prise de rendez-vous 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune nouvelle mesure

		Limite de capacité		Mesures 20 décembre à 0h01	Nouvelles mesures 20 décembre à 17h00
Essentiel	Lieux de culte	50% (max. 250)		<ul style="list-style-type: none"> • Imposer le passeport vaccinal ET limiter à 50% de la capacité des lieux (max. 250 personnes) • Les personnes doivent demeurer assises • Cérémonies de mariages et funérailles : possibilité de tenir une cérémonie sans passeport vaccinal, avec un maximum de 25 personnes. • Exception au passeport vaccinal pour accueil de personnes itinérantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouvelle mesure
Essentiel	Funérailles Condoléances et exposition du corps ou des cendres	50 pers. (roulement possible)		<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la capacité actuelle : roulement de 50 personnes qui peuvent être présentes à la fois sur les lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouvelle mesure
Essentiel	Activités publiques essentielles Assemblées, réunions (autres que travail), certaines cérémonies	--- (max. 25 pers. pour funérailles et mariage)		<ul style="list-style-type: none"> • Imposer le passeport vaccinal ET limiter la capacité des lieux à 50% de la capacité des lieux (max. 250 personnes) • Les personnes doivent demeurer assises. • Port du masque obligatoire en tout temps (possible de le retirer momentanément pour boire et manger) • Cérémonies de mariages et funérailles : possibilité de tenir une cérémonie sans passeport vaccinal, avec un maximum de 25 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Télétravail obligatoire - Toute activité pouvant se dérouler à distance, doit l'être. • Assemblées suspendues jusqu'au 10 janvier.
Non-essentiel	Rassemblements privés Domiciles privés et unités d'hébergement	10 pers. ou occupants de 3 résidences	---	<ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur : Maintien de la limite de 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) • Extérieur : Maintien de la limite de 20 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouvelle mesure
Non-essentiel	Rassemblements privés Salle louée	10 pers. ou occupants de 3 résidences, sauf mariages et funérailles : 25 pers.		<ul style="list-style-type: none"> • Limite de 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) pour les rassemblement privés (à l'exception des réceptions de mariages et funérailles, limitées à 25 personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouvelle mesure

	Limite de capacité		Mesures 20 décembre à 0h01	Nouvelles mesures 20 décembre à 17h00	
Non-essentiel	Restaurants, bars, casinos, tavernes, microbrasseries	---		<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la capacité des lieux à 50 % (en espaçant les tables au maximum) • Maintenir la capacité des tables à 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) • Interdire la danse et karaoké • Les personnes doivent demeurer assises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture complète des bars, tavernes, microbrasseries et casinos. • Les restaurants demeurent ouverts, mais les heures d'ouverture des salles à manger seront limitées entre 5h et 22h. • La livraison et le service à l'auto demeurent possible en-dehors de ces heures
Non-essentiel	Événements publics	---		<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la capacité des lieux à 50%. • Un siège libre entre les personnes d'adresses différentes dans les diverses salles. • Les spectateurs doivent demeurer assis. • Masque de procédure (obligatoire, possible de le retirer momentanément pour boire et manger) • Événements extérieurs : statu quo 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture.
	Événements public Inclut toutes les activités et lieux particuliers intérieurs (Arcades, sites thématiques, parcs d'attraction, centres d'amusement et récréatifs, parcs aquatiques, lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature, aquarium, biodômes et jardins botaniques)	---	---	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune nouvelle mesure 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture (pour les activités intérieures) • Aucun changement pour les activités extérieures
Non-essentiel	Sports et loisirs	25 pers.		<ul style="list-style-type: none"> • Suspendre tout tournoi ou compétition intérieur. • Tournoi ou compétitions extérieures permises aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger un protocole sanitaire ✓ Vestiaire à 50% de capacité ✓ Limiter l'accès aux bâtiments (limiter la capacité à 50%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités <u>parascolaires</u> annulées. • Activités sportives présentées à huis clos incluant le sport professionnel et de haut niveau (exception pour parent accompagnateur) • Fermeture des concessions alimentaires • Fermeture des gyms • Les autres conditions entrées en vigueur le 20 décembre demeurent.

		Limite de capacité	Passeport vaccinal	Mesures 20 décembre à 0h01	Nouvelles mesures 20 décembre à 17h00
Non-essentiel				<ul style="list-style-type: none"> Exception pour le sport de haut niveau, le considérer comme le sport professionnel avec les obligations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger un protocole sanitaire ✓ Vestiaire à 50% de capacité À l'intérieur : Limiter la pratique de toute activité à un groupe de 25 personnes participantes maximum sur l'aire de jeu. Avec les obligations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vestiaire à 50% de capacité ✓ Maintien d'une distanciation physique de 2m en tout temps (banc des joueurs et les lignes de côté) <p>Note : les bénévoles, entraîneurs, arbitres ne sont pas inclus dans la limite de 25 personnes. Ces personnes doivent respecter les règles de la CNESST.</p> Gyms : Retour à la distanciation de 2m en tout temps ET limiter la capacité des lieux à 50 % Extérieur : Aucun changement aux règles actuelles, à l'exception des compétitions qui seront soumises à des conditions spécifiques Chalets de ski, relais motoneige : Limiter la capacité des lieux à 50 % à l'intérieur Orchestres et chorales : aucun changement – règles spécifiques applicables 	
	Spas et saunas	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer le passeport vaccinal dans les spas (à l'exception des soins personnels) ET limiter la capacité des lieux à 50 % 	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture des spas et saunas, à l'exception des soins personnels